



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 9 juillet 2024 à 18h00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)**

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	
3 AIX-LES-BAINS	T CAMUS Gilles	
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
12 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	
13 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de VAYRO
14 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
15 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Jean-Marc GUIGUE
20 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
21 ENTRELACS	T GRANGE Yves	Pouvoir de Claire COCHET
22 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
23 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Chrystel TROQUIER
24 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
25 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Départ après la délibération 18
26 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
27 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T MORIN Bruno	
28 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
29 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
30 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
31 MERY	T FONTAINE Nathalie	Départ après la délibération 7
32 MOTZ	T CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN et arrivé après la délibération 6
33 MOUXY	T PERSON Armelle	
34 MOUXY	T BONICI José	
35 ONTEX	T CARRIER Christiane	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Arrivé après la délibération 6
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
39 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	Arrivé après la délibération 6
40 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
41 VOGLANS	T BERNON Martine	
42 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de Robert AGUETTAZ

22 communes présentes

**Absent excusé :**

LE BOURGET-DU-LAC

Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 juillet 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 22 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 15 Année : 2024

Exécutoire le : 16 JUIL. 2024

Publiée / Notifiée le : 16 JUIL. 2024

Visée le : 15 JUIL. 2024

### TOURISME

#### Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal (Agence Aix-les-Bains-Riviera des Alpes) et Grand Lac - Avenant 1

Monsieur le Président rappelle que le 14 janvier 2020, le Conseil de Communauté de Grand Lac a approuvé son PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial). A été identifié dans le thème « Développement et ressources locales » un axe 6 visant à soutenir activement les bonnes pratiques des entreprises et un axe 7 visant soutenir le tourisme et les activités responsables.

Monsieur le Président rappelle également qu'une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre Grand Lac et l'Agence Aix-les-Bains - Riviera des Alpes le 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une durée de 4 années.

Cette dernière fixe :

- Les missions exercées par l'Agence qui ont pour objectif d'améliorer de façon permanente l'accueil et l'information des clientèles touristiques sur le territoire. Aussi, l'Agence devra assurer la promotion et l'attractivité de la destination afin d'accroître la fréquentation touristique du territoire, et les retombées économiques directes et indirectes associées.
- Les moyens alloués par Grand Lac pour l'exercice de ses missions

L'article 4.4 de la convention, alinéa f) précise que l'Agence met en œuvre des actions du Plan Climat de Grand Lac à l'échelle de l'ensemble des missions confiées à l'Agence. Les actions précises seront spécifiées par avenant annuel.

Aussi, il est proposé pour l'Année 2024 de valider dans le cadre de l'Antenne financière PCAET une subvention de 38 100 € pour la réalisation des actions suivantes :

PARTICIPER A LA CEC (CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT) 2024-2025	15 000 €
METTRE EN AVANT LA MOBILITÉ DOUCE POUR DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE	1 500 €
INTÉGRER LE TRANSPORT DANS L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE	0
ÉDUCTOUR ACCUEIL VÉLO - MOBILITÉ	5 000 €
DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS POUR VENIR SUR LA DESTINATION	3 600 €
INSPIRER DE NOUVELLES PRATIQUES AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE	10 000 €
PERMETTRE LA MOBILITÉ DOUCE POUR VENIR SUR L'ÉVÉNEMENT BE FIT	3 000 €

A noter que l'Agence s'est engagée dans une démarche en RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans le but de contribuer au développement d'une attractivité raisonnée et raisonnable du territoire. L'objectif étant que l'Agence devienne une entreprise qui révèle et renforce la puissance des liens pour le territoire et pour le monde.

Au regard de tous ces éléments, le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver l'avenant 1 de la Convention d'Objectifs et de Moyens pour l'année 2024 sur l'Antenne PCAET de Grand Lac.

Les crédits budgétaires sont disponibles sur le service 3207 – antenne PCAET au BP 2024.

---

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 1 de la Convention d'Objectifs et de Moyens,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer, tous les documents y afférents

Aix-les-Bains, le 9 juillet 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Délégués en exercice : 68</li><li>- Présents : 41</li><li>- Présents et représentés : 51</li><li>- Votants : 51</li><li>- Pour : 51</li><li>- Contre : 0</li><li>- Abstentions : 0</li><li>- Blancs : 0</li></ul> |
|---|



AIX LES BAINS  
RIVIERA  
DES ALPES

# Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal Aix-les Bains-Riviera des Alpes et Grand Lac Avenant 1

Entre

L'EPIC Office de Tourisme Intercommunal Aix-les-Bains Riviera des Alpes, dont le siège est situé 45 rue Jacques Cellier – 73100 GRESY SUR AIX, représenté par sa Directrice, Laurie Souvignet, dument habilité par la délibération du Comité de direction du .....  
Dénommé ci-après « OTI ».

Et

La Communauté d'Agglomération Grand Lac, dont le siège est situé 1500 boulevard Lepic, 73100 Aix-les-Bains, représentée par son Président, Renaud Beretti, dument habilité par la délibération du .....  
Dénommée ci-après « Grand Lac ».

## Préambule

Grand Lac a validé son Plan Climat le 14 janvier 2020 et Grand Lac souhaite que l'OTI intervienne également dans le déploiement des actions du Plan Climat liées à ses activités.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre Grand Lac et l'Office de Tourisme Intercommunal le 01 mars 2023.

De plus, il convient de préciser les notions de développement de l'attractivité territoriale et valorisation du territoire.

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de préciser certaines actions portées par l'OTI dans le cadre du Plan Climat Grand Lac pour l'année 2024.

### **ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ANNEXE 5 EVOQUEE A L'ARTICLE 4.4 DE LA CONVENTION**

L'article 4.4 de la convention, alinéa f) précise que l'OTI met en œuvre des actions du Plan Climat de Grand Lac à l'échelle de l'ensemble des missions confiées à l'Agence. Les actions précises seront spécifiées par avenant.

L'annexe 5 est donc modifiée comme suit :

### **Annexe 5 : Actions Plan Climat pour 2024**

Pour pour l'année 2024, l'OTI programme les actions suivantes le cadre du PCAET Grand Lac pour un total de 38 100€ réparti ainsi:

PARTICIPER A LA CEC (CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT) 2024-2025	15 000 €
METTRE EN AVANT LA MOBILITÉ DOUCE POUR DÉCOUVRIR LE TERRITOIRE	1 500 €
INTÉGRER LE TRANSPORT DANS L'EXPÉRIENCE TOURISTIQUE	0
ÉDUCTOUR ACCUEIL VÉLO - MOBILITÉ	5 000 €
DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DES DÉPLACEMENTS POUR VENIR SUR LA DESTINATION	3 600 €
INSPIRER DE NOUVELLES PRATIQUES AUPRÈS DES ACTEURS DU TERRITOIRE	10 000 €
PERMETTRE LA MOBILITÉ DOUCE POUR VENIR SUR L'EVENEMENT BE FIT	3 000 €

### **ARTICLE 3 : AUTRES DISPOSITIONS**

Les autres dispositions de la convention sont inchangées.

Fait à Aix-les-Bains, le .....  
En deux exemplaires.

Pour Grand Lac  
Le Président  
Renaud Beretti

Pour l'OTI  
La directrice  
Laurie Souvignet

Annexe 1 : liste des actions Plan Climat portées par l'OTI

## Annexe 1 – Actions Plan Climat déployées par l'OTI

Actions 2022	Budget affecté	Contribution au Plan Climat Grand Lac
<p><b>1. Suivi du plan d'action de réduction de l'empreinte carbone de l'OTI</b> Suite à la phase de mesure de l'empreinte carbone, et de la recherche de pistes d'actions, cette mission aura pour objet d'accompagner les équipes de l'OTI dans la mise en oeuvre opérationnelle de 3 à 4 actions majeures de réduction et dans le suivi de ces mêmes actions jusqu'à la fin 2022.</p> <p><b>2. Actions de sensibilisation des socio-pros</b> Sur la base d'un état des lieux de l'empreinte tourisme &amp; promotion, accompagnement à la conception et mise en oeuvre d'actions de sensibilisation auprès des socio-pros du territoire. Objectifs : 1. Sensibiliser aux enjeux climat &amp; énergie 2. Favoriser l'engagement des socio-pros à passer à l'action pour réduire leur empreinte carbone</p>	7 150 € HT	<p><b>Administration exemplaire</b> A.1.a Améliorer l'impact énergétique des équipements de l'agglomération A.4.b Favoriser les échanges professionnels à distance A.4.c Favoriser le travail des agents à distance A.4.e Développer la sobriété dans les déplacements professionnels</p> <p><b>Mobilité - Déplacements</b> C.1.a Favoriser les Mobilités douce dans les événements C.2.a Favoriser le télétravail dans le secteur public C.2.b Favoriser le télétravail dans le secteur privé C.6.c Promouvoir l'utilisation des transports alternatifs</p> <p><b>Développement et ressources locales</b> D.7.e Promouvoir l'éco-responsabilité lors d'événements majeurs</p> <p><b>Bâti - Habitat</b> B.2.c Inciter à la sobriété et aux travaux d'optimisation pour les artisans et commerçants B.2.d Inciter à la sobriété et aux travaux d'optimisation pour les entreprises</p> <p><b>Mobilité - Déplacements</b> C.6.c Promouvoir l'utilisation des transports alternatifs</p> <p><b>Développement et ressources locales</b> D.7.c Participer au renforcement de la stratégie touristique 4 saisons D.7.f Renforcer une offre touristique estivale respectueuse de l'environnement</p>
<p><b>3. Extension du label "Riveratitude" sur le volet eco-responsable</b> Ce label, initié par l'office de tourisme, vise à rassurer la clientèle de la destination en lui garantissant la sécurité et la promesse de vivre un séjour en toute quiétude auprès des prestataires qui se sont engagés dans la démarche. La mission a pour objectif, en deux phases, de proposer une extension de ce label ou une certification en parallèle sur le caractère eco-responsable des prestataires qui s'engageront dans la démarche. 1. Définition du périmètre &amp; des critères eco-responsables 2. Accompagnement à la mise en oeuvre et au déploiement</p>	7 500 € HT	<p><b>Bâti - Habitat</b> B.3.e Promouvoir des infrastructures touristiques à faible impact carbone</p> <p><b>Développement et ressources locales</b> D.7.a Promouvoir et valoriser l'éco-responsabilité de l'offre touristique D.7.c Participer au renforcement de la stratégie touristique 4 saisons D.7.d Promouvoir les activités touristiques à faible impact carbone</p>

<p><b>4. Empreinte carbone des personas</b> Afin de se mettre à la place du client pour mieux appréhender ses besoins, Aix Les Bains Riviera des Alpes a défini 5 personas. Pour renforcer cette capacité à appréhender les besoins des clients mais aussi communiquer de façon ciblée suivant les clients sur les sujets de transition écologique, il est nécessaire d'évaluer l'empreinte carbone de chaque persona sur la base de deux séjours types sur le territoire.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Définition d'un ou deux séjours type par persona</li> <li>2. Calcul empreinte carbone de chaque séjour</li> <li>3. Recherche d'actions de réduction des empreintes pour chaque séjour</li> </ol>	<p><b>Bâti - Habitat</b> B.3.e Promouvoir des infrastructures touristiques à faible impact carbone</p> <p><b>Mobilité - Déplacements</b> C.1.a Favoriser les Mobilités douce dans les événements C.6.c Promouvoir l'utilisation des transports alternatifs</p> <p><b>Développement et ressources locales</b> D.7.a Promouvoir et valoriser l'éco-responsabilités de l'offre touristique D.7.c Participer au renforcement de la stratégie touristique 4 saisons D.7.d Promouvoir les activités touristiques à faible impact carbone</p>	<p>5 000 € HT</p>
<p><b>5. Programme d'accompagnement à la transition énergétique</b> Accompagnement de 4 groupes de 6 entreprises sous la forme d'un module de 3 jours avec pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mieux cerner les enjeux climatiques</li> <li>• Etre capable de comprendre les indicateurs pris en compte pour établir une empreinte carbone</li> <li>• Etre capable de faire des estimations</li> <li>• Etre capable de cerner les leviers sur lesquels agir dans son entreprise</li> <li>• Proposer des actions bas-carbone</li> </ul>	<p><b>Bâti - Habitat</b> B.2.c Inciter à la sobriété et aux travaux d'optimisation pour les artisans et commerçants B.2.d Inciter à la sobriété et aux travaux d'optimisation pour les entreprises</p> <p><b>Mobilité - Déplacements</b> C.2.b Favoriser le télétravail dans le secteur privé</p>	<p>12 000 € HT</p>
<p><b>TOTAL</b> 36 400€ HT</p>		



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 15 : Convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal (Agence Aix-les Bains-Riviera des Alpes) et Grand Lac - Avenant 1

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/07/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/07/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5100 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240709-d5100-DE

---

**Date de décision :** 09/07/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement